



SESSION PLENIERE DU 18 JUIN 2019

MA REGION 2050 – L'AVENIR SE CONSTRUIT  
AUJOURD'HUI

Cet avis s'inscrit dans le cadre d'une saisine envoyée par la Région, qui invitait le CESER à réaliser :

- une synthèse de l'ensemble des travaux produits par le CESER à dimension prospective
- un recensement des démarches réalisées par les Régions au niveau national
- une proposition de méthodes innovantes d'intelligence collective

Il est complété par deux contributions annexées : un rapport sur l'eau, et un rapport sur les contrats de territoires.

### LA CONTRIBUTION DU CESER « MA REGION 2050 »

La première partie, intitulée « « Ma région 2050 », une nouvelle ambition pour le territoire », affirme quelques principes pour la définition de futurs possibles.

Le CESER préconise ainsi d'affirmer l'ambition d'un futur ouvert, où tout est (encore) possible ». Cela implique d'accepter des idées différentes » pour une « prospective du vouloir », en s'appuyant sur les « signaux faibles », la prospective devant être un exercice continu, où l'expression de chacun est favorisée.

**Au-delà d'une écriture parfois pompeuse, on peut y voir la volonté de ne pas s'enfermer dans le paradigme capitaliste actuel.**

La deuxième partie reprend les principales préconisations prospectives émises dans les productions récentes du CESER, déclinées en axes :

- Une région plus durable, qui s'inscrit dans un environnement préservé
- Une région plus inclusive, faites de progrès sociaux
- Une région plus attractive qui donne envie d'investir
- Une région plus ouverte, qui s'inscrit dans une géographie locale, européenne et mondiale.

La troisième partie intitulée : « L'émergence d'un nouveau « pacte territorial » émet des préconisations pour une démocratie participative.

**La CGT, durant la rédaction de cette partie, a insisté pour que la place des organisations représentatives soit réaffirmée.**

Le CESER affirme donc la nécessité de « Renouveler le contrat territorial entre la Région et ses partenaires locaux », et demande à la Région que les organisations associatives et syndicales puissent être membres de la CTAP.

## **LA CONTRIBUTION DU CESER « PREMIER BILAN DES CONTRATS TERRITOIRES REGION »**

Cette contribution reprend les attentes qui ont été exprimées lors des plateaux que le CESER a organisé dans 5 territoires de la Région : Coëvrons (53), Terres de Montaigu (85), Communauté de communes Erdre et Gesvres (44), Sud Retz Atlantique (44), Saumur Val de Loire (49).

**Elle ne donne pas véritablement de point de vue du CESER et reste selon la CGT à approfondir.** Ce sera le cas dans les mois à venir.

## **LA CONTRIBUTION DU CESER « L'EAU : CONDITION DE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES »**

Cette contribution, par sa taille et surtout son contenu très fouillé, aurait mérité d'être une étude à part entière.

Elle rappelle un certain nombre d'éléments technique sur l'eau, ainsi que le rôle du SRADDET en matière de gestion de l'eau., dans le contexte de dégradation très forte de sa qualité.

La contribution émet de nombreuses préconisations pour le SRADDET en cours d'élaboration :

En particulier, le SRADDET doit pour le CESER affirmer le principe de « **zéro artificialisation nette** » des territoires.

Il devra aussi permettre un accompagnement de l'ensemble des acteurs dans la **réduction de l'usage de pesticides** par l'incitation à l'usage de méthodes alternatives plus respectueuses de l'environnement, la Région doit permettre d'atteindre une protection de la totalité des captages d'eau potable.

### **CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE**

La CGT remercie Antoine Charlot, et plus largement l'ensemble des conseillers et chargés d'étude ayant travaillé sur cette contribution et ses annexes.

Parmi ces dernières, citons la **contribution sur l'eau, document très pédagogique**, qui réussit la gageure de réunir l'approbation d'acteurs souvent opposés sur ce sujet, et qui aurait mérité d'être présenté tel quel en tant que rapport du CESER ; d'autant que la situation est urgente, la qualité de l'eau continuant à se dégrader avec 9 % des eaux en bon état en Pays de la Loire. Il s'agit là d'un enjeu environnemental social et sanitaire, chacun devant se voir garanti l'accès à une eau de qualité.

La contribution principale évoque la nécessité d'une **prospective du vouloir** et interroge notre système économique basé sur la concurrence et non sur la coopération, sur la sur-production et la sur-consommation et non sur le développement durable. Il explore la question du renouvellement d'idées en lieu et place d'une pensée unique et dominante, d'un formatage idéologique et pose la réflexion sur la notion de ruptures. Sans attendre 2050, il est pour la CGT **nécessaire d'agir dès maintenant pour un changement de paradigme économique et social et de choix politiques**. Faute de quoi, après la Pologne, la Hongrie, ou le Brésil, c'est l'ensemble de l'Europe et du monde qui risquent de se retrouver sous la coupe de régimes autoritaires, qui puisent leurs racines dans la montée des inégalités sociales, avec des risques de conflits aggravés par les conséquences d'un changement climatique non maîtrisé.

La deuxième partie de cette contribution s'appuie sur les préconisations émises dans les précédents rapports du CESER. La CGT a voté la majeure partie de ces derniers. Elle appuie la volonté du CESER d'aller au-delà des thématiques obligatoires du SRADDET, en évoquant notamment l'égalité femmes-hommes, ainsi que l'offre culturelle, comme vecteur de lien social, et rappelle que la culture doit être utilisée pour l'émancipation et l'inclusion de tou.te.s. Par ailleurs, **si notre région se doit d'être attractive, cela ne doit se faire ni aux dépens des autres régions, ni aux dépens de la qualité de vie en Pays de la Loire**. La surdensification du littoral, la croissance de la métropole, posent des problèmes environnementaux et sociaux, notamment en matière de logement, et d'inégalité des territoires.

La troisième partie de la contribution propose des méthodes pour faire vivre une démocratie participative, tout en réaffirmant l'importance de la société civile organisée. La CGT est très attachée à la représentativité. Ses militantes et militants mandaté.e.s dans les différentes instances et institutions régionales portent la voix de quelque 35 000 salarié.e.s sur les Pays de la Loire.

La contribution a le grand intérêt d'interroger sur ce qui fait société, de replacer l'intérêt général au centre du débat, de repenser les manières de travailler et de réfléchir collectivement en lieu et place de l'individualisme et des divisions de la Société souvent organisées par le politique.

**La CGT aurait souhaité que soit réaffirmé plus fortement, d'une part, le lien entre écologie et justice sociale** (rappelons que les populations les plus pauvres sont les plus exposés aux catastrophes naturelles, que la pauvreté est souvent liée à l'obésité et au mal logement et que le dumping social va de pair avec le dumping environnemental), **et d'autre part, le principe de conditionnalité des aides publiques aux entreprises**. Il aurait dû souligner, au regard de l'actualité, l'importance et le rôle majeur des services publics, notamment sur les enjeux d'égalité d'accès, mais aussi pour le développement économique, ainsi que pour l'aménagement du territoire, ainsi que l'importance de l'augmentation des qualifications, de la connaissance et de la recherche pour faire face aux défis écologiques et économiques aurait pu être mieux affirmée.

Enfin, la CGT, organisation de salarié.e.s, rappelle qu'elle porte la nécessité d'une démocratie élargie, sur les territoires, sur les lieux d'habitation, d'études, et bien sûr sur les lieux de travail. Au lendemain de la manifestation des organisations syndicales mondiales pour la défense du droit de grève et des libertés syndicales, à l'occasion du centenaire de l'OIT, **la CGT rappelle qu'en France aussi, la liberté syndicale n'est pas un vain mot. Elle souligne aussi les attaques récurrentes contre le droit syndical, qu'il s'agisse de la suppression des élections prudhommales, ou de celle des CHS-CT.**

La CGT votera le projet de contribution.

## **QUELQUES EXPRESSIONS DES GROUPES :**

### **U2P :**

Rappelle les enjeux de rénovation des logements en matière de défis énergétiques, dans un contexte de difficultés de recrutement dans le bâtiment.

### **France Nature environnement :**

Les prélèvements hivernaux d'eaux peuvent être dommageables à la ressource surtout s'ils sont stockés dans des réserves artificielles. Ils devraient se faire uniquement au vu d'études.

### **FO :**

Le pacte indiqué dans l'avis est inacceptable.

Le rôle du CESER n'est pas de décider, mais d'émettre des avis.

Vote contre

### **FAGE :**

A lu au nom de l'UNEF et la FAGE, une déclaration qui a été signée par l'ensemble des organisations de jeunesse représentées au CESE et dans certains CESER (FAGE, UNEF, MRJC, JOC, Forum français de la Jeunesse, ANAF, Scouts Guides de France)

Cette contribution porte un certain nombre de propositions pour des politiques régionales tournées vers la jeunesse, des politiques régionales de jeunesse co-construites avec les jeunes, une réforme des fonctionnements des CESER avec en particulier une augmentation du nombre de jeunes représentés et la participation de citoyens et citoyennes tiré-e-s au sort.

<b>VOTES : L'avis a été adopté par 84 voix pour et 10 contre.</b>
---